



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h08.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO, Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER (*arrivé à 19h45*), Mme ARLÉ, M. BADEL, Mme LEYDIER (*arrivée à 19h29*), Mme GANDAIS, M. HAREL, M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, M. FERREIRA-NUNES, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, Mme KADRI (*arrivée à 19h31*), M. GIRARD, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. MOSTACCI	M. OBADIA
Mme TIJERAS	M. PERILLAT-BOTTONET
M. STAGNETTO	M. LIPIETZ
Mme BOYER	Mme GANDAIS
Mme HAMIDI	Mme LAMBERT DAUVERGNE
Mme TAILLE-POLIAN	M. LAFON
M. GABORIT	M. HAREL
M. LECAVELIER	Mme LOUDIÈRE <i>jusqu'à 19h45</i>

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
M. MONIN
Mme PIDRON
Mme LEYDIER *jusqu'à 19h29*
Mme KADRI *jusqu'à 19h31*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

- Compte rendu de la séance précédente..... 3
- Liste des décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales 6
- 1. Rapport n° 19-09-110 : Budget principal de la ville – décision modificative valant budget supplémentaire n°1 de l'exercice 2019..... 10

Monsieur le Maire

En cette journée de deuil national, je vous propose d'observer une minute de silence dans le cadre de l'hommage républicain rendu à l'ancien président de la République, Jacques CHIRAC.

Le Conseil municipal respecte une minute de silence.

Monsieur BULCOURT

A l'issue de l'appel, je souhaite que le Conseil municipal observe une minute de silence en la mémoire de Gregory, un ancien agent de la ville qui a récemment mis fin à ses jours. Il avait travaillé longuement au service de cette collectivité.

Monsieur le Maire

J'avais prévu de le faire.

Le Conseil municipal respecte une minute de silence en la mémoire de Monsieur LICARI.

• Compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur le compte rendu de la séance du 20 mai ?

Monsieur VIDAL

Je vous remercie de me donner enfin la parole. J'avais levé la main pour associer Monsieur LICARI à la minute de silence, d'autant qu'aucun de vos élus n'était présent à ses funérailles. Je voulais également me porter volontaire pour être secrétaire de séance.

Serait-il possible de nous transmettre les comptes rendus des séances précédentes dans un format PDF nous permettant d'effectuer des recherches de mots ?

Lors de la dernière séance, je vous ai demandé de mettre à jour la plateforme électronique du Conseil, ce qui n'est pas toujours le cas.

Concernant ce compte rendu, en page 19, une Adjointe considère que mon comportement est puéril, alors que je vous demandais de répondre à plusieurs questions. L'adjointe en question s'était engagée à nous transmettre un organigramme. Nous ne l'avons pas reçu.

En page 20, Mme DUBOILLE s'est également engagée à transmettre la liste des membres du CCSPL, ce qui n'a pas été fait. En outre, vous vous étiez engagé à nous transmettre la liste des panneaux d'affichage municipaux.

En page 45, vous estimez que le vœu examiné est « inutilement polémique et mal documenté » pour justifier le fait de ne pas le soumettre au vote. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous avez approuvé ce même vœu lors du Conseil municipal du 24 juin ?

Madame CORDILLOT

Je n'ai toujours pas reçu l'étude concernant les équipements sportifs, pas plus que les documents relatifs aux deux DSP que vous vous étiez engagé à nous fournir.

En page 5, je regrette qu'à la fin du mandat, vous ne soyez toujours pas capable d'orthographier correctement le nom de Madame GANDAIS.

Je n'ai pas reçu la liste des panneaux d'affichage libre de la ville ni des panneaux d'affichage municipaux. Nous ne disposons d'aucune information sur l'enquête publique.

En page 43, au troisième paragraphe de mon intervention, il convient d'écrire « *le cahier des charges* ». Je propose de reformuler la phrase suivante ainsi : « *C'est un véritable copier-coller du catalogue d'une entreprise qui semble avoir été établi...* ».

Monsieur le Maire

La liste des panneaux d'affichage libre est disponible sur la carte interactive de la Ville. Je vous la transmettrai. L'organigramme sera transmis quand il sera finalisé.

Madame LOUDIERE

Il me semblait vous avoir donné la liste de membres de la Commission de Délégation du Service Public (CDSPL) en séance. Nous vous la transmettrons.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

En page 16, il convient de remplacer « *Ce régime indemnitaire* » par « *Le régime indemnitaire* ».

Monsieur le Maire

La composition de la CDSPL a été arrêtée par la délibération n° 18/2018. Ses membres sont :

Titulaires : Mme OUCHARD, M. CAPORUSSO, Mme BERTON, M. BOKRETA, Mme PIDRON.

Suppléants : Mme LE BAIL, Mme CASEL, M. MILLE, Mme LOUDIERE, Mme YAPO.

Madame GANDAIS

En page 30, il est indiqué qu'une image est projetée en séance. Est-il possible que les images projetées soient jointes au compte rendu ?

Monsieur le Maire

Très bien, cette demande s'inscrira dans une démarche de développement durable.

Monsieur le Maire met le compte rendu de la séance du 20 mai aux voix.

Adoptée à 22 voix pour ; 19 voix contre

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur le compte rendu du 24 juin ?

Monsieur VIDAL

Il est difficile d'approuver un quelconque compte rendu, car vous vous contredisez d'une séance à l'autre.

Je demande que mes propos soient intégralement reportés, car ils sont en lien avec des plaintes déposées par divers Adjointes.

En page 13, je reviens sur la fameuse formation gestion du patrimoine de Monsieur CARVALHO, le bien nommé « *honnête* ». J'atteste que cette formation valait 12 000 euros. Depuis deux ans, je réclame à juste titre les documents s'agissant de cette formation.

Monsieur le Maire

Quelles sont vos demandes de correction ?

Monsieur VIDAL

En page 18, Monsieur CARVALHO nous indique que sa formation n'aurait coûté que 6 000 euros. Quand aurons-nous enfin accès à ces documents ?

En page 25, je demande qu'outre les avis des CT, nous soient également transmis les comptes rendus des CT et les organigrammes, ce qui n'est pas le cas une nouvelle fois.

Le vœu qui était réputé « *inutilement polémique et mal documenté* » lors de la précédente séance a été soumis à ce Conseil dans une version identique. Ce vœu, qui portait sur la volonté d'encadrer les loyers à Villejuif, devait remonter à l'EPT. Vous en avez fait très peu de publicité. Où en est cette procédure ?

Monsieur CARVALHO

En page 18, il convient de remplacer « *la part des agents* » par « *la part des collègues conseillers municipaux, avec leur accord* ». Je dispose de ces accords par écrit. Pour ceux qui souhaitent obtenir plus de détails, l'ensemble des éléments feront partie du mémoire de mon avocat devant le tribunal.

Monsieur le Maire

Nous avons transmis un courrier à l'EPT le 25 avril pour obtenir son analyse sur la possibilité de mettre en place l'encadrement des loyers. Depuis cette date, nous sommes toujours en attente de réponse de l'EPT. Un vœu a été émis. Il ne peut toutefois pas contraindre l'exécutif municipal à mettre en œuvre une décision qui ne serait pas réglementaire.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Monsieur le Maire, votre remarque sur le développement durable m'a paru totalement déplacée par rapport à la demande de Madame GANDAIS. Les résultats des votes du Conseil sont détaillés sur 75 pages parfois, alors qu'il suffirait de les faire figurer en fin de chaque délibération, comme auparavant.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas refusé la proposition de Madame GANDAIS. Les documents projetés en séance seront dorénavant annexés aux comptes rendus.

Madame DA SILVA PEREIRA

En page 25, je vous interroge sur l'évolution du Pôle de territoire. Selon le compte rendu, vous répondez « *je vous propose de biffer dès maintenant le terme centre* ». J'imagine que

vous vouliez dire « *modifier* ». Pouvez-vous me confirmer que le mot « *centre* » a été modifié ?

Monsieur le Maire

Je le confirme.

Monsieur LIPIETZ

Je remercie les personnes qui doivent décrypter mes interventions. En page 37, il convient de remplacer « *une lettre de Monsieur le Maire* » par « *une lettre de Madame la Maire Adjointe* ».

Monsieur le Maire met le compte rendu de la séance du 24 juin aux voix.

Adoptée à 22 voix pour ; 20 voix contre

- **Liste des décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Madame CORDILLOT

La décision n° 92 vise à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour une somme de 8 280 euros, afin d'aider à la formalisation d'un appel d'offres. La décision n° 116 concerne également le recours à un cabinet extérieur pour le festival littéraire, pour un montant de 25 000 euros.

La décision n° 93 porte sur un marché relatif aux mobiliers d'affichage. Il y a moins d'un an, vous avez validé un marché avec JCDecaux que nous avons contesté dans la façon dont il avait été élaboré. Il visait à changer tous les supports de communication de la ville, ce qui conduisait à réduire fortement le nombre de panneaux d'affichage libre pour les remplacer par des supports à disposition du Maire. Ce marché était très cher. Il avait pour conséquence de réduire les droits de voirie. Sa durée nous semblait excessive. Aujourd'hui, la décision n° 93 concerne à nouveau un marché avec JCDecaux d'un montant de 43 880 euros pour l'installation, la location et la maintenance de mobiliers d'affichage sur mât. Il est surprenant que vous multipliez à l'envi les moyens de communication pour votre politique, alors que vous avez supprimé les moyens d'expression libre des associations et des autres partis politiques.

La décision n° 107 a trait à un marché que nous avons largement questionné et critiqué. La décision ramène les montants du marché à des valeurs non pas annuelles mais pour la totalité de la durée du marché. Il est fait mention d'erreurs matérielles. Compte tenu des débats en Conseil municipal lors de l'examen de ce marché, vous auriez certainement identifié cette supposée erreur matérielle. Il concerne en effet l'attribution de marchés de travaux de l'entreprise FAYOLLE et Fils. Les montants de travaux sont divisés par plus de deux à la discrétion du maire. Pourriez-vous nous fournir des explications ? Le contrôle de légalité ou la présence de la Chambre régionale des comptes dans les murs de la Mairie ne sont peut-être pas étrangers à cette correction.

La décision n° 119 porte sur les tarifs des activités du secteur sport. Nous ne disposons d'aucune indication. Quelle est l'évolution de ces tarifs ?

La décision n° 123 vise à modifier un marché précédent, sur lequel je vous avais interrogé. Il concerne les abonnements aux journaux, revues et périodiques. Avec cet avenant, le marché passe de 9 000 euros pour sept mois à 65 000 euros pour un an. Comment expliquez-vous ce besoin subit d'abonnements à la presse ? Je rappelle qu'à votre arrivée en responsabilité, vous aviez supprimé tous les abonnements à disposition du public et des services, en prétextant qu'ils n'avaient aucune utilité.

Monsieur MILLE

Les tarifs des activités sportives n'ont pas changé. Je précise que le stade DOLLY est gratuitement mis à disposition des collègues.

Monsieur CAPORUSSO

Nous multiplions par trois le réseau de lecture publique. Par conséquent, les besoins en périodiques sont beaucoup plus importants.

S'agissant du festival Vi.F, nous avons fait appel à une maîtrise d'ouvrage compte tenu du nombre d'auteurs invités et de libraires présents.

Monsieur le Maire

S'agissant de la décision n° 93, le marché initial concernait l'ensemble des panneaux d'affichage, les panneaux numériques et les abris bus. Cette décision concerne les panneaux d'entrée de ville. Nous avons identifié des problèmes de gestion pour mettre à jour ces panneaux qui doivent réunir plusieurs informations : jumelage, labels ville fleurie, label Internet, etc. JCDecaux a été retenu pour ce nouveau marché. Le montant maximum s'élève à 221 000 euros HT pour une durée de 12 ans.

En ce qui concerne la décision n° 107, nous avons effectivement débattu de ce sujet. Le dossier comportait une erreur qui a été notifiée par le contrôle de légalité.

Monsieur LIPIETZ

La décision n° 101 porte sur une prestation d'expographie, tandis que la décision n° 89 concerne un marché pour acquérir un matériel permettant l'impression de supports de plus de 1,5 mètre de large. Comme tous les Villejuifois, j'ai été impressionné par les panneaux installés sur les palissades de divers chantiers, sur lesquels on peut lire « *Avec vous, Villejuif se révèle* », alors que ces chantiers impliquent des promoteurs différents. Ces deux décisions sont-elles concernées par cette campagne d'affichage ?

Certains panneaux sont siglés de la ville de Villejuif, alors que d'autres ne le sont pas. Nous pouvons donc supposer que les panneaux non siglés émanent d'un autre maître d'ouvrage. Le message vante l'avenir de Villejuif. Nous pourrions donc en déduire que cet affichage s'inscrit dans le cadre d'une campagne électorale.

Le panneau à l'emplacement de l'ancien garage Ford est signé à trois reprises :

« Avec Villejuif, nous luttons pour le bien vivre ensemble ».

La ville de Villejuif.

« Avec vous, Villejuif se révèle ».

Le promoteur Nexity précise sur le panneau : « *illustration non contractuelle à caractère d'ambiance* ». Le promoteur émet donc des réserves sur ce qu'il promet lui-même concernant le bien vivre ensemble. Nexity a-t-il payé un affichage réclamé par la ville ?

Monsieur le Maire

Votre intervention est sans rapport avec la décision n° 89. Nous faisons l'acquisition d'un nouveau matériel permettant d'imprimer, entre autres, les calicots, les kakémonos et les vitrauphanies pour les différents évènements de la Ville. Le précédent marché était déjà attribué à la société Larcher, pour un montant de 11 780 euros annuel. Après analyse des services, il a paru plus judicieux de prendre en compte la gestion des consommables, des encres et des supports d'impression. La décision vise uniquement à renouveler le marché.

La décision n° 101 concerne toutes les prestations commandées à la société STAVROPOULOS pour l'École des beaux-arts, notamment.

Monsieur VIDAL

Vous ne répondez pas aux questions posées.

Je remercie les services de m'avoir transmis les documents relatifs à ce nouveau marché passé avec JCDecaux. Cependant, je leur ai également demandé des précisions sur la décision n° 107. Le montant de ces marchés est modifié comme par miracle. J'ai sollicité les services pour avoir communication d'un état des dépenses de marché de travaux, qui représente plus de 5 millions d'euros. Je ne l'ai pas reçu. Pourriez-vous nous le transmettre ?

Monsieur le Maire

Vous pourrez retrouver ces éléments dans le compte administratif.

Monsieur VIDAL

Lors du dernier compte administratif, nous avons demandé le détail des dépenses de formation. Nous ne les avons toujours pas reçues.

Monsieur Mille, certes, les tarifs n'ont pas changé, mais dans la décision n° 119, il est indiqué : « *Vu les tarifs annexés à la présente décision* ». Or ces tarifs ne sont pas annexés. Pourriez-vous nous les transmettre ?

Monsieur HAREL

La décision n° 111 porte sur un marché d'un montant de 1,675 million d'euros. Pourriez-vous apporter des précisions ?

La décision n° 115 concerne l'assistance et le suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure. Quelle est la nature de cette mission ?

Pourriez-vous nous préciser les matériels d'infrastructures et de réseau concernés par la décision n° 121 ?

Monsieur le Maire

S'agissant de la délibération n°109, la consultation du marché des travaux des PULP s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée. Le seuil global aux procédures formalisées

est applicable aux marchés de travaux, ceci pour une durée globale de cinq mois, y compris l'installation de chantier. Le montant global est forfaitaire. Le marché de travaux notifié à l'entreprise Charpente Cénomane s'élève à 1,675 million d'euros HT. La délibération du Conseil municipal n° 39/2014 me donne délégation pour les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret lorsque les crédits sont inscrits au budget. Au moment où la consultation a été lancée, le seuil en vigueur s'élevait à 5,548 millions d'euros. Les PULP devraient être opérationnelles à compter de la fin d'année.

Monsieur CAPORUSSO

Monsieur HAREL, vous nous demandez sérieusement à quoi servent ces deux millions d'euros ? Dois-je vous répondre ? Ce marché concerne deux bibliothèques construites sur pilotis, érigées sur les parkings des MPT. Ces constructions font appel à des matériaux durables permettant la modularité, l'usage quotidien et la localisation. Ce projet est pharaonique ! Il représente une extension du réseau de lecture publique inédite dans cette ville.

Madame DUBOILLE

La décision n° 115 porte sur la TLPE qui est sous la responsabilité de l'EPT. La ville a besoin d'une aide pour dessiner son paysage urbain et défendre ses intérêts. Nous faisons appel à une AMO.

Monsieur le Maire

Le matériel concerné par la décision n° 121 correspond à :

- La fin de déploiement du numérique éducatif.
- Des compléments pour le déploiement de la vidéoprotection.

Monsieur FERREIRA NUNES

Je n'ai pas compris votre explication sur les panneaux d'entrée de ville. Il est probablement nécessaire de les renouveler et d'y ajouter des informations supplémentaires. Cependant, je m'étonne de ce montant de 220 000 euros pour des panneaux statiques qui demandent peu de maintenance. Pourquoi avez-vous morcelé les marchés de JCDecaux ? S'ils avaient été rassemblés, nous aurions pu bénéficier d'un effet de masse et obtenir des coûts moins élevés.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas identifié les panneaux d'entrée de ville lors du marché initial. Nous lançons ce nouveau marché. Nous avons été sollicités par les habitants au sujet du jumelage. Les services ont réalisé un diagnostic. Ces panneaux permettront aux services de la ville de gérer plus facilement les changements d'affichage de différents labels, comme Zéro Phyto ou le label Internet.

Madame CORDILLOT

Monsieur CAPORUSSO a expliqué que vous aviez initié un développement de la lecture publique comme la ville n'en avait jamais connu. Cette ville, qui comportait une toute petite bibliothèque dans un vieux bâtiment préfabriqué, s'est dotée d'une Médiathèque il y a 10 ans.

A l'époque, nos opposants, qui sont vos alliés aujourd'hui, avaient traité ce projet d'équipement pharaonique. Nous avons toujours eu le souci de la lecture publique dans les quartiers. Nous avons développé des équipements en direction des enfants à Gérard Philipe comme à Pasteur. Vous faites le choix d'étendre le réseau. Nous ne le contestons pas. Nous avons approuvé ces décisions, même si nous nous sommes interrogés sur la fin du ciblage de la lecture en direction des jeunes et des scolaires. Cependant, vous ne pouvez pas prétendre que vous développez le réseau de lecture de manière bien plus importante que par le passé. Vous apportez une contribution, qui s'ajoute aux décisions portées lors des mandats précédents.

Monsieur le Maire

Nous continuons à moderniser la Médiathèque centrale, avec le développement de la gestion numérique des retours et des mises à disposition.

S'agissant des PULP, la bibliothèque de Pasteur était contrainte par les horaires de l'école. Après avoir questionné les habitants des quartiers, nous souhaitons élargir l'offre, notamment au niveau des horaires d'ouverture. Nous souhaitons proposer dans les quartiers Nord et Sud une offre équivalente à celle de la Médiathèque. L'objectif est aussi de répondre aux personnes les plus fragiles et aux seniors.

Nous avons fait le choix de créer deux espaces en bois sur pilotis. Comme le prévoit notre projet de rénovation urbaine, les deux PULP ont vocation à devenir des structures solides en rez-de-chaussée. Les structures sur pilotis pourront ensuite être repositionnées dans les quartiers Est et Ouest. Nous avons la volonté de proposer une offre délocalisée. Nous nous inscrivons dans une continuité, tout en cherchant à mieux répondre aux attentes des quartiers.

Le quatrième âge devient un enjeu de plus en plus important. Nous avons le devoir d'apporter des services de proximité aux seniors comme aux écoles. Nous avons l'ambition d'accroître les disponibilités de ces petites unités en dehors des périodes scolaires, notamment pour proposer un plus grand nombre d'ateliers.

DONT ACTE

Rapport n° 19-09-110 : Budget principal de la ville – décision modificative valant budget supplémentaire n°1 de l'exercice 2019

Monsieur le Maire

Au mois de juin, certains avaient affirmé que nous ne respectons pas la contractualisation. Le dossier de séance comprend le courrier de Monsieur le Préfet validant le respect de celle-ci.

Nous avons également joint au dossier une synthèse du cabinet Finance Active qui propose une vision objective des finances. Cette synthèse porte sur la situation de la ville entre 2014 et 2018.

Monsieur LAFON

Quel est le rapport avec la délibération ?

Monsieur le Maire

La délibération concerne un budget modificatif. Quand je ne vous communique pas suffisamment d'informations, vous me suppliez d'en donner davantage. Quand je vous en transmets trop, vous me suppliez de ne pas en donner autant !

Monsieur CARVALHO

Toutes les personnes présentes en première commission ont reçu des réponses à leurs questions de la part de l'administration.

Cette première décision modificative de l'exercice 2019 a pour objet la reprise des restes à réaliser des résultats de l'exercice 2018 et le réajustement en section de fonctionnement et en section d'investissement des inscriptions du budget primitif.

Budget primitif

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année. Ces aménagements sont opérés par le biais d'une décision modificative, comme celle qui est soumise au vote ce soir.

Compte administratif

L'ordonnateur (le comptable du Trésor Public) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées pour la collectivité. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), présente les résultats comptables de l'exercice, est soumis par l'ordonnateur, pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Décision modificative (ou budget supplémentaire)

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote alors une décision modificative valant budget supplémentaire. Celle-ci a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Les modifications d'ajustement souhaitées en cours d'exercice sont, quant à elles, traitées par simple décision modificative.

Nous nous trouvons ici dans la continuité du Conseil municipal du 24 juin dernier, au cours duquel il a été décidé d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement 2018 à la section d'investissement.

Réajustement de la section de fonctionnement du BP 2019

Le total des recettes de fonctionnement est réajusté à hauteur de 236 626 euros. Il s'agit principalement d'ajuster à la hausse ou à la baisse les prévisions budgétaires des dotations et/ou des compensations fiscales avec leurs notifications.

Une reprise de provisions pour créances douteuses de 395 473 euros permettra d'atténuer la principale dépense de fonctionnement de cette DM, qui correspond au solde des créances irrécouvrables antérieures à 1984, d'un montant de 730 999,08 euros.

Incidences sur l'épargne brute

L'épargne brute s'ajuste à 8,7 millions d'euros, après intégration de la DM, soit une baisse de 494 373 euros par rapport au budget primitif 2019.

Réajustement de la section d'investissement du BP 2019

S'agissant des dépenses d'investissement, il convient d'ajuster à la hausse ou à la baisse les crédits alloués en 2019 pour les différents projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). La DM est aussi l'occasion d'intégrer de nouveaux chantiers non prévus au budget primitif.

Ainsi, les dépenses d'investissement sont augmentées de 2 271 486 euros.

Le détail de ces dépenses est le suivant :

- 500 000 euros pour la réalisation de diverses études de projets ;
- 201 761 euros pour finaliser l'acquisition de divers progiciels (SI familles, SI finances, dématérialisation d'actes administratifs) ;
- 30 000 euros pour l'achat d'un massicot ;
- 20 000 euros pour l'acquisition de matériels sportifs ;
- 1 061 000 euros pour la réalisation de travaux dans divers bâtiments communaux (dont 271 000 euros dans les groupes scolaires)
- 219 000 euros pour la construction de la Maison de l'environnement ;
- 90 000 euros pour le remplacement du modulaire du terrain de pétanque ;
- 125 175 euros pour une étude relative à l'intermodalité du Pôle Aragon ;
- 24 549,75 euros pour l'acquisition de divers terrains (dont la parcelle AV338, copropriété du 30 à 38 rue Henri Barbusse, passage de la pyramide).

S'agissant des recettes d'investissement, au vu des notifications reçues les produits suivants sont réajustés :

- Amendes de police (+57 119 euros).
- Subvention de la CAF du Val-de-Marne au titre des travaux réalisés à la halte-garderie des Esselières (+22 848 euros).
- Subvention du rectorat de Créteil au titre de l'action « *l'école change avec le numérique* » pour un montant de 22 000 euros.

Pour rappel, au budget primitif, un emprunt d'équilibre de 7,5 millions d'euros a été inscrit. La DM permet de le réduire de 1,1 million d'euros, limitant l'emprunt à 6,4 millions d'euros.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 devrait s'établir ainsi à 110 millions d'euros. Ce montant est équivalent à la dette de la ville au début du mandat. Or, entre temps, nous avons opéré le rachat de 30 millions d'euros de prêts toxiques. Vous pouvez ainsi constater le réajustement des finances que nous avons réalisé. Toutefois, ce montant est un montant théorique et prévisionnel : l'emprunt effectivement mobilisé ne sera connu qu'en fin d'exercice.

Dépenses et recettes d'ordre

Dans le comité des écritures de clôture des trois ZAC (Centre-ville, Guipons et Pasteur) réalisées en 2017, il est nécessaire d'intégrer dans le patrimoine de la ville les équipements publics liés aux différentes opérations d'aménagement financées via les participations de la commune.

Par ailleurs, 364 909 euros sont prévus au titre d'amortissements de subventions accordées par la ville à la SADEV 94 dans le cadre des ZAC Centre-ville et Pasteur.

Un document est projeté en séance.

Vous avez tous reçu l'analyse rétrospective 2014-2018 réalisée par le cabinet Finance Active. Celui-ci félicite la ville pour le travail accompli. La dette a été ramenée à un niveau raisonnable. L'épargne nette était presque nulle en 2014. Elle s'élevait à 5 millions d'euros en 2018. Le taux d'épargne brute est passé de moins de 8 % à plus de 14 %. La ville a donc parfaitement absorbé le choc de la baisse des dotations de l'Etat, qui représente un montant de 4,8 millions d'euros sur la période 2013-2018.

La situation des finances de la ville est rétablie. La dette est maîtrisée. La capacité de désendettement de la ville est passée de 16,6 années à 8,1 années en 2018. Le seuil critique étant fixé à 15 ans, Villejuif est donc désormais très bien gérée.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Vous auriez dû nous prévenir que nous allions évoquer l'analyse rétrospective. Nous nous serions préparés en ce sens. Quoi qu'il en soit, il est quasiment impossible de lire cette synthèse, car le document qui nous a été transmis a été imprimé en noir et blanc.

Monsieur le Maire

Le document original en couleur est disponible sur la plateforme. Il a également été envoyé par mail en couleur.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Non !

Monsieur CARVALHO, le premier acte de construction d'un budget ne correspond pas à son approbation, mais au débat d'orientation budgétaire. Le trésorier-payeur ne rend pas compte de sa bonne gestion par le compte administratif, mais par le compte de gestion. Le Maire rend compte de sa bonne gestion à travers le compte administratif.

Quelques chiffres sont révélateurs de votre gestion. L'excédent d'investissement correspond aux dépenses non réalisées en 2018. Il s'élève à 21 517 000 euros. L'excédent de fonctionnement atteint 11 363 000 euros. Au total, 33 millions d'euros n'ont pas été réalisés dans le budget 2018. Ce chiffre doit être rapproché des 45 millions d'euros d'impôts payés par les Villejuifois sous forme de taxe d'habitation ou de taxe foncière. En d'autres termes, les trois quarts des impôts payés par les Villejuifois n'ont pas été utilisés. Cette situation pose un réel problème.

Sur le budget de fonctionnement, chaque année, 6 à 7 millions d'euros ne sont pas réalisés, malgré la contractualisation. Vous votez un budget tout en sachant qu'il ne sera pas réalisé. Vous prétendez que tout va bien dans le meilleur des mondes. Or au niveau du budget de personnel, l'équivalent de 80 postes a été supprimé depuis le début du mandat. En outre, 120 postes budgétés n'ont pas été pourvus. Au total, 200 postes manquent à cette collectivité, soit environ 20 % du personnel. Dans ces conditions, il est impossible de rendre les mêmes services qu'auparavant. Le personnel en poste se trouve en surcharge de travail, ce qui se traduit par une hausse des arrêts de travail.

Au niveau du service jeunesse, quasiment plus aucun animateur ne travaille sur le terrain. Plus aucun moyen n'est accordé aux structures ouvertes. Concernant les équipes d'entretien des espaces verts, nous avons perdu deux fleurs au classement des villes fleuries.

Monsieur le Maire

Vous avez perdu la deuxième fleur !

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Ne me coupez pas la parole !

Le personnel dans les écoles se trouve en sous-effectif. Il s'est mis en grève au mois de mai, y compris le personnel contractuel. Un certain nombre d'entre eux n'ont pas vu leur contrat renouvelé en raison de cette grève.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Si, en contrepartie de ces 7 millions d'euros non dépensés, la ville réalisait plus d'investissements, l'argent collecté serait correctement utilisé. Or le budget prévoit 28 millions de restes à réaliser en matière d'investissement. Cette somme s'ajoute aux 33 millions d'euros inscrits au budget d'investissement. Pour réaliser l'ensemble des investissements, il vous faudrait engager 61 millions d'euros. D'année en année, vous accumulez du budget d'investissement. Vous ne parvenez pas à réaliser les dépenses par manque de personnel pour préparer les marchés ou pour engager les projets.

De plus, vous nous demandez d'inscrire 2 millions d'euros supplémentaires en investissement. Vous vous moquez du monde ! Vous ne nous donnez aucune explication sur la manière dont ce budget supplémentaire sera dépensé. A quoi correspondent les travaux dans les bâtiments, budgétés à 1 million euros, ou les 500 000 euros d'études ?

Selon le document, il est opéré un ajustement d'imputation qui a pour effet de transférer 479 000 euros au chapitre des impôts et taxes vers celui des produits des services du domaine et ventes diverses. Ces 479 000 euros viennent s'ajouter aux 510 000 euros déjà budgétés. Au total, cette ligne cumule près de 1 million d'euros. Ce montant correspond aux droits de stationnement et aux stationnements et occupation sur la voie publique. Vous prétendez ne pas augmenter les impôts. Or ce million d'euros représente 2 à 3 % de fiscalité !

Enfin, il est fait état d'une créance de 734 000 euros antérieure à 1984. A la fin du mandat de Madame CORDILLOT, l'Etat avait tenté de nous faire payer cette créance. En l'absence d'explications précises sur la nature de cette créance, nous avons refusé. Je vous rappelle que le trésorier-payeur de l'époque a été condamné pour avoir détourné de l'argent. Près de 30 ans après, l'Etat nous demande des comptes sur une somme qu'il n'est pas capable de justifier. Avez-vous demandé des précisions ? Avez-vous obtenu des explications ? Tant que nous n'obtiendrons pas d'éléments clairement établis, l'Etat doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de son trésorier-payeur.

Monsieur VIDAL

Monsieur CARVALHO n'a absolument pas présenté un budget supplémentaire, mais bien un bilan. Je vous remercie de ce satisfecit sur la bonne gestion des finances au début de ce mandat. Pour le reste, vous mentez. A l'époque, je me suis penché sur la créance de 1984. Contrairement à ce que vous laissez entendre, cette dette n'est pas un héritage de la municipalité précédente. Cette créance nécessitait d'être apurée, en attendant une réponse de l'Etat sur cette somme.

Monsieur CARVALHO, lors du dernier Conseil, j'ai expliqué que deux choses étaient infinies : l'univers et la bêtise. Vous venez de le confirmer une fois de plus. Nous avons le droit d'être en désaccord, mais pas de proférer des contre-vérités sur une ancienne majorité qui n'est absolument pour rien dans cette affaire. Soyez honnête à défaut d'être compétent !

Monsieur LIPIETZ

Ce qui aurait dû être une opération purement formelle devient un débat politicien. Vous vous vantez de réaliser des excédents. Comme je l'avais expliqué au moment de l'examen du compte administratif, nous avons dégagé un excédent d'investissement de 21 millions d'euros, car le retard d'investissement s'élève à 29 millions d'euros. En 2017 comme en 2018, vous avez été incapables de dépenser le budget alimenté par nos impôts et par les dotations de l'Etat. Cet argent a dormi. Vous prétendez être en mesure de rattraper ce retard de 21 millions

d'euros avant la fin de l'année. Au mois de janvier, je suis prêt à parier que vous annoncerez un nouvel excédent du budget 2019. Avec ce petit jeu, vous pourriez atteindre 300 millions d'euros d'excédents au bout de 10 ans ! Heureusement, les élections ont lieu en mars. Ce petit jeu prendra alors fin.

La prochaine équipe aura à gérer 29 millions d'euros de dépenses en retard et 21 millions d'euros d'excédents d'investissements. Pour financer l'écart entre les deux, vous évoquez l'excédent du budget de fonctionnement et l'emprunt.

Effectivement, l'excédent du budget de fonctionnement atteint 11 millions d'euros. En 2017, Monsieur le Maire s'était engagé, la main sur le cœur, à effectuer des recrutements afin de pourvoir les 90 postes vacants. L'année suivante, leur nombre s'élevait à 110. Les engagements de Monsieur le Maire ne sont que des avis qu'il s'adresse à lui-même. Cependant, la prochaine équipe municipale devra recruter ces agents. Il suffit de ressentir la pression des parents devant les écoles pour prendre la mesure des problèmes. Monsieur le Maire est obligé de prendre des arrêtés pour confier à des entreprises des activités qui devraient être réalisées en interne. La situation sera très difficile pour la prochaine équipe dirigeante.

Si nous votons pour cette décision, nous approuverons une énième fois un budget insincère. Nous devons voter contre, même si certains éléments du budget peuvent paraître intéressants.

Par ailleurs, vous annoncez que vous aurez recours à l'emprunt. Monsieur CARVALHO se félicite que l'emprunt soit moins élevé de 1 million d'euros par rapport aux prévisions. Par conséquent, l'endettement de la ville ne s'élèverait plus qu'à 110 millions d'euros. Or, en juin, Monsieur CARVALHO nous précisait que l'endettement atteignait 112,6 millions d'euros. Avec l'économie de 1 million d'emprunt, le montant réel devrait donc être de 111 millions d'euros. Vous n'êtes probablement pas à 1 million d'euros près.

Comme le dit Monsieur STIGLITZ, il faut être un fou pour ne pas s'endetter aujourd'hui ! Le syndicat de la géothermie vient de contracter un emprunt de 2,7 millions d'euros, dont il n'avait absolument pas besoin. Il s'est vu proposer un taux d'intérêt de 0,3 %. Il aurait été idiot de ne pas prendre cet argent. Il est absurde de se vanter de se désendetter, alors que si vous vous endettez aujourd'hui, vous aurez moins à rembourser demain. Vous traînez cette énorme erreur de gestion depuis trois ou quatre ans. Lorsque les taux d'intérêt sont si peu élevés, il est pertinent de s'endetter et de dépenser. Engageons dès maintenant les travaux que nous devons réaliser dans trois ou quatre ans, car à cette date, la Banque fédérale américaine et la BCE auront peut-être relevé leurs taux d'intérêt !

Il ne vous reste que trois mois pour dépenser 36 millions d'euros. Je doute que vous y parveniez. Il reste moins de six mois avant la fin du mandat. Comment comptez-vous embaucher la centaine d'agents qui manquent pour remettre en place les services publics que vous êtes censés rendre à la ville ?

Monsieur LAFON

Normalement, le budget d'orientation budgétaire vise à présenter à la population la politique que vous comptez mettre en œuvre. Il ne se limite pas à une étape obligatoire à passer.

Concernant l'investissement, la ville est propriétaire de nombreux bâtiments. Nous avons initié un Plan Climat Energie Territoire (PCET), qui avait identifié des investissements à réaliser pour revoir l'isolation d'une grande partie de ces bâtiments. Cette niche

d'investissement environnemental est très importante. Affirmer cette politique aurait réellement du sens.

Concernant les embauches, la question n'est pas de prétendre que nous embaucherons 200 agents. Quand vous présentez un budget, vous indiquez quels sont vos besoins en personnel. Soit vous nous mentez quand vous affichez ces besoins, soit vous n'êtes pas capable de réaliser ces embauches.

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes en campagne électorale. Toutes les dépenses qui ont pour objet de mettre en valeur l'action de la ville sont désormais prises en compte dans ce cadre. Or le document de Finance Active est daté du 12 septembre. La mention « *diffusion restreinte* » figure sur la première page. Vous présentez ce document en séance publique du Conseil municipal. Nous ferons tout pour que les coûts de cette étude soient pris en compte dans vos frais de campagne.

Monsieur FERREIRA NUNES

Nous avons bénéficié d'une grande présentation au sujet des finances publiques. Je ne partage pas votre conclusion sur la bonne gestion. Dans une collectivité territoriale, l'objectif n'est pas de réaliser des économies, mais d'exécuter le service public qui a été planifié dans le débat d'orientation budgétaire et par le budget. Nous pointons une insincérité depuis des années. Nous avons été visiblement entendus par la Cour des comptes. Nous attendons avec impatience son rapport. D'année en année, vous n'exécutez pas le budget.

Du temps où je faisais partie de la majorité, Finance Active nous avait expliqué que le budget exécuté devait être le plus proche possible du budget primitif, avec une marge de 3 % pour faire face à divers aléas. Dans une ville correctement gérée, le budget primitif doit donc être exécuté à 97 %. A Villejuif, le taux d'exécution atteint au mieux 90 %. Pour financer tous les travaux que vous engagez, vous tapez sur le personnel afin de dégager artificiellement du budget.

Cette démarche se traduit par de la précarisation et de la contractualisation à outrance. Le personnel contractuel ne se mettra pas en grève, par peur d'être mis à l'écart. Ces personnes vous sont redevables d'être maintenues dans leur emploi, sachant que vous pouvez renouveler leur contrat à trois ou quatre reprises. En outre, cette méthode vous permet de renvoyer sans solde du personnel avant Noël, afin d'économiser un peu d'argent pendant cette période.

Le personnel subit une surcharge importante de travail. Il est en souffrance. Le souci du service public constitue une valeur importante pour les agents. Néanmoins, il ne permet pas de tout compenser. Les agents paient le prix de votre politique. A ce propos, je souhaiterais avoir communication des conclusions de l'enquête sur les risques psychosociaux.

Madame YAPO

Monsieur PERILLAT-BOTTONET, après 89 ans de gouvernance, qu'ont fait les communistes pour la jeunesse de Villejuif ? Rien ! Les jeunes se trouvent en perdition, à la rue, à cause de vous ! Nous ne sommes en responsabilité que depuis cinq ans. Pensez-vous que nous puissions sortir les jeunes du trou dans lequel vous les avez placés en si peu de temps ? Malgré les emprunts toxiques, vous avez osé construire une structure ouverte dans un local à poubelles à Dumas, car ce quartier est habité par des familles en situation de précarité ! Pendant 89 ans, vous avez considéré ces personnes comme des bulletins de vote et non pas comme des habitants de Villejuif !

Nous travaillons aujourd'hui sur des sujets pertinents avec la jeunesse et les animateurs. Nous voulons apporter aux jeunes une vraie éducation pour les accompagner dans leur parcours de vie et pour qu'ils puissent transmettre cette éducation à leurs enfants. En cinq ans, nous ne pouvons pas réparer ce que vous avez détruit pendant près de 100 ans de gouvernance. Vous vous êtes contentés d'organiser des fêtes dans les quartiers et de distribuer des parts de pizzas. Vous ne leur avez rien apporté !

Aujourd'hui, nous mettons en place de vrais projets pédagogiques. Mieux vaut s'occuper de 150 personnes que de ne rien faire du tout ! Madame DA SILVA PEREIRA, certains sont dans la rue aujourd'hui à cause de vous ! Vous devez assumer vos erreurs ! Nous ne pouvons pas réparer en si peu de temps ce que vous avez détruit en 89 ans. Vous avez détruit la jeunesse de Villejuif ! Vous ne devriez plus jamais parler de la jeunesse de Villejuif ! Vous devriez avoir honte !

Monsieur le Maire

Des dispositifs comme le PRE, le PRIJ ou la M2IE offrent un véritable accompagnement pour la jeunesse. Il ne suffit pas de payer des gens pour apprendre aux jeunes à jouer au bowling !

Monsieur CARVALHO

Depuis que l'ancien Adjoint aux finances a perdu sa délégation et que le budget est géré par le Maire et l'ensemble des Adjoints, les finances de la ville se redressent. Nous nous trouvons dans une situation bien meilleure qu'en début de mandat.

Madame CORDILLOT

A vous écouter, vous ne grandissez pas la politique. Je me demande ce que peuvent penser les Villejuifois face à ces débats. Pour ma part, je reste digne et j'argumente mes propos !

Concernant l'analyse rétrospective, l'emprunt a effectivement légèrement diminué. En revanche, vous n'avez pas commenté le montant des cessions de biens qui appartenaient à la ville, et qui constituaient le patrimoine de l'ensemble des Villejuifois. Vous ne pourrez pas vendre ces biens une seconde fois.

Le document précise que les bases fiscales, en hausse importante, « dynamisent le produit des impositions directes ». Le document montre un bond important en 2016, qui correspond essentiellement au fait que vous ayez modifié le système d'abattement. Or ce point n'est jamais mentionné. Si vous prétendez fournir un document censé représenter objectivement les évolutions, il doit également permettre d'en comprendre les subtilités et de les expliquer dans toutes leurs dimensions. J'estime qu'il s'agit effectivement d'un document électoraliste.

Monsieur le Maire

Vous avez perdu une fleur en 2013. Depuis, nous essayons de la reconquérir. Monsieur PERILLAT-BOTTONET, quand vous prétendez que la ville a perdu deux fleurs, vous mentez !

Nous ne partageons pas la même vision de la gestion d'une ville. Nous avons dégagé une capacité d'investissement pour réaliser :

- deux halles des sports ;
- une maison des arts martiaux ;
- une halle handisport ;

Monsieur le Maire

- l'école des beaux-arts ;
- les PULP ;
- l'école numérique ;
- la vidéoprotection.

Nous continuons à déployer le Café Ludo dans de nouveaux quartiers. Nous réagençons le stade THIBAUT et le stade BONIFACE.

Nous avons dégagé une capacité d'investissement. Je suis fier de l'école Simone VEIL.

En 2014, la bâtisse située à côté de la Mairie, d'un montant de 500 000 euros, n'était pas prévue dans votre budget. Nous avons dû engager cette dépense. Vous n'aviez aucune gestion budgétaire. Nous investissons plus de 100 millions d'euros dans des équipements publics.

Monsieur LIPIETZ, vous avez pris l'exemple de la géothermie. Nous faisons face à une réelle difficulté, en raison d'un manque d'anticipation depuis 10 ans. Le coût de fonctionnement et d'entretien du réseau de distribution n'était pas prévu dans les villes voisines. La maintenance de la géothermie représente une équation complexe.

Au-delà des équipements publics, à l'époque, vous empruntiez sans établir de perspectives financières. Aujourd'hui, nous disposons enfin de capacités pour investir dignement dans cette ville et dans les quartiers.

Concernant les 730 000 euros de créance, vous aviez fait un recours. En retour, l'Etat a invité Villejuif à rembourser 70 000 euros par an.

Concernant les impôts, nous avons mis en place une taxe de séjour. Je ne le regrette pas, compte tenu des développements hôteliers à venir. Nous avons imposé les résidences secondaires. Je pourrais vous communiquer la liste des personnes qui bénéficiaient de l'absence de taxe. Je pourrais également évoquer le train de vie des élus. Certains utilisaient un véhicule et une carte d'essence pour profiter de la vie en dehors de Villejuif. Nous avons mis fin à ces pratiques.

Le gouvernement actuel nous félicite de la santé financière de Villejuif.

Concernant l'emploi, je suis très attentif à la réforme et à l'évolution des statuts. Par exemple, un animateur ne peut pas dépasser la catégorie B, ce qui ne lui permet pas d'envisager une évolution de carrière. Il importe de mener une refonte profonde de certains statuts. Avec la mise en place du RIFSEEP, nous avons respecté notre engagement vis-à-vis des agents. Nous rattrapons deux années de retard au niveau des points individuels.

Certes, tout n'est pas parfait. Mais nous sommes fiers, car nous disposons désormais de capacités pour investir dans des équipements publics.

Auparavant, vous clôturiez vos budgets grâce à des ajustements sur le portage foncier. Nous avons vendu des biens qui étaient portés pour financer des équipements publics. En 2014, le montant total du patrimoine de Villejuif était estimé à 280 millions d'euros. A fin 2021, compte tenu des équipements en cours de construction, ce patrimoine s'élèvera à 483 millions d'euros, selon les estimations.

Nous sommes également fiers d'apporter du développement économique dans les quartiers. Nous lançons un projet de cité artisanale avec la Chambre des Métiers pour créer de l'insertion et de l'emploi dans les quartiers.

Aujourd'hui, 100 familles sont accompagnées dans le cadre du PRE, tandis que 24 jeunes sont pris en charge dans le cadre du PRIJ. Nous faisons tout pour privilégier l'emploi et l'insertion des jeunes villejuifois. Nous avons étendu les services civiques dans le budget cette année, afin qu'un plus grand nombre de Villejuifois puissent en bénéficier.

Ce document n'est pas un support de campagne. Toutes les villes devraient réduire leurs emprunts et dégager des capacités d'investissement.

Aujourd'hui, nous développons la Ville. Demain, nous accueillerons de nouveaux arrivants. Nous bénéficierons alors de compensations grâce à de nouvelles recettes fiscales. La prospective de la Ville est garantie pour 15 ans si Villejuif n'est pas gérée comme elle l'a été par le passé.

Je vous propose de passer au vote.

Le vote a lieu à bulletins secrets suite à la proposition de plus d'un tiers des Conseillers municipaux présents.

Rejetée à 21 voix pour ; 21 voix contre

Monsieur le Maire

Je clôture cette séance. Nous convoquerons à nouveau le Conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 30.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Secrétaire de séance
Monsieur BOUNEGTA